Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 077-217702885-20261118-2026_74-AR

VILLE DE MELUN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2026.74

# DECISION DU MAIRE

***Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec Madame Sandra Ferrand et Monsieur Emmanuel Ferrand (entreprise SOLTITA) et Madame Janine Valid (entreprise HATSONE PAR ATELIER MAINS D'ANGES) pour le local commercial sis 33 rue René Pouteau à Melun.***

## Le Maire de la Ville de MELUN

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2122-22 ;

**VU** les articles L. 145-1 et L. 145-5 du Code du Commerce ;

**VU** la délibération n° 2026.03.5.42 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**VU** la décision n° 2026.02 en date du 09 janvier 2026 portant sur la signature d'un bail dérogatoire pour l'occupation temporaire du local situé au 33 rue René Pouteau, entre la SCI CN 77 et la Ville de Melun ;

**VU** l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 1er décembre 2025 ;

**VU** la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 20 février 2026 ;

**VU** le cahier des charges – dossier de candidature des sociétés SOLTITA et HATSONE ci-annexé. ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Melun est propriétaire du fonds de commerce sis 33 rue René Pouteau à Melun ;

**CONSIDERANT** que ce local commercial accueille une « boutique éphémère », boutique mise à disposition des commerçants, artisans ou créateurs, pour de courtes durées dans une logique évènementielle, saisonnière ou d'expérimentation ;

**CONSIDERANT** que Madame Sandra Ferrand et Monsieur Emmanuel Ferrand ont présenté leur candidature pour l'entreprise SOLTITA sise 225 avenue Olivier d'Ormesson à ORMESSON SUR MARNE 94490, avec Madame Janine Valid pour l'entreprise HATSONE PAR ATELIER MAINS D'ANGES sise 22 rue des Violettes à CHAMPS SUR MARNE 77420 ;

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 077-217702885-20261118-2026_74-AR

**CONSIDERANT** que le projet présenté par les entreprises SOLTITA et HATSONE PAR ATELIER MAINS D'ANGES permet de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville ;

**CONSIDERANT** que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature.

**DECIDE :**

**DE VALIDER** le bail commercial dérogatoire, ci-annexé, avec Madame Sandra Ferrand et Monsieur Emmanuel Ferrand, exploitants de l'entreprise SOLTITA, et Madame Janine Valid, exploitante de l'entreprise HATSONE PAR ATELIER MAINS D'ANGES, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 16/11/2026 au 23/11/2026.

**DE FIXER** le loyer à 320 € toutes charges comprises (TTC).

**DE FIXER** le dépôt de garantie à 500 €.

**Fait à Melun, le** 18/11/2026

**Le Maire**

MAIRIE DE MELUN (SEINE-ET-MARNE)

**Kadir Mebarek**